

Poursuivre la mise en oeuvre de la Loi sur l'accueil de jour (LAJE)

Cinq ans après son introduction, la LAJE déploie ses effets de manière conforme voire supérieure aux prévisions, s'agissant du nombre de places d'accueil. Ainsi le rapport 2009 de la FAJE faisait état d'un accroissement du nombre de places d'accueil largement supérieur à l'objectif initial fixé à 500 par année. A fin 2009, plus de 1'500 places d'accueil collectif et 950 places d'accueil familial avaient été créées au sein des réseaux d'accueil depuis la mise en oeuvre de la LAJE.

L'année 2010 a été en partie consacrée à la préparation du bilan de la mise en oeuvre de la LAJE. Un rapport d'évaluation est en effet prévu après cinq ans. La loi étant entrée pleinement en vigueur début 2007, la FAJE a déjà commencé en 2009 à se donner les moyens d'examiner la réalisation de sa mission légale grâce notamment à son plan stratégique et à la conduite de diverses études. Une étude de l'IDHEAP sur la politique tarifaire des réseaux d'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud est disponible depuis l'été 2010.

En complément avec l'étude de l'IDHEAP, la FAJE disposera donc prochainement d'informations clefs sur les politiques tarifaires, l'offre d'accueil, son utilisation, les coûts et leur répartition entre les différents payeurs. La Fondation pourra ainsi alimenter sur des bases solides le rapport d'évaluation de la LAJE, en vue de modifications éventuelles de la législation.

Les [documents](#) cités sont disponibles sur le site de la FAJE.

Favoriser le conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle

Travaux préparatoires pour la mise en oeuvre de l'art 63a Cst-VD

Outre le développement de l'offre en place d'accueil dans les réseaux LAJE et suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative parlementaire introduisant un accueil parascolaire à la journée, la Cheffe du DFJC a invité les représentants des communes, des réseaux LAJE et des milieux professionnels pour un forum, le 26.06.2010, consacrée à l'accueil parascolaire. Destiné à lancer le travail législatif, les travaux de ce forum se sont poursuivis au sein d'une plateforme Canton-Communes, avec l'objectif de présenter début 2011 un projet législatif.

Programme d'investissement dans les EMS

Grâce au financement de l'Etat, ce ne sont pas moins de 336 lits d'EMS qui ont été construits en 2010. Ces réalisations ont permis de créer 151 lits supplémentaires et d'en remplacer 185. Trois nouveaux projets seront terminés en 2011. Le Grand Conseil a également accepté le financement d'un autre projet qui ouvrira fin 2012.

La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Les travaux sont en cours de réalisation dans 30 bâtiments et 17 nouvelles conventions de mise en conformité ont été signées. Des travaux pour quelque CHF 8.5 millions ont été effectués en 2010.

DSAS/SSP

PIMEMS (PL 2)

Grâce au financement de l'Etat, ce ne sont pas moins de 336 lits d'EMS qui ont été construits en 2010. Ces réalisations ont permis de créer 151 lits supplémentaires et d'en remplacer 185. Trois nouveaux projets seront terminés en 2011. Le Grand Conseil a également accepté le financement d'un autre projet qui ouvrira fin 2012.

La mise en conformité des EMS aux normes de sécurité incendie ECA a été poursuivie. Les travaux sont en cours de réalisation dans 30 bâtiments et 17 nouvelles conventions de mise en conformité ont été signées. Des travaux pour quelque CHF 8.5 millions ont été effectués en 2010.

Rapport annuel de gestion 2010

Programme de législature 2007-2012

3. Achever la concrétisation du principe "un enfant, une allocation" inscrit dans la constitution vaudoise

DSAS/SASH

Les actions en lien avec la mesure:

- Mettre en œuvre un système d'allocations familiales pour les indépendants et les parents sans activité lucrative

LOI 836.01 d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAFam):
entrée en vigueur au 1/1/ 2009.

Les actions en lien avec la mesure:

- **Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires "working poor" du RI**
- **Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail**
- **Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques**
- **Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI**
- **Développer les logements d'urgence et de transition**

Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques

Adoption par le Grand Conseil de l'EMPL/EMPD no. 279 visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU) concernant les prestations sociales et d'aide au logement et à la formation cantonales ainsi que la mise en place d'un système d'information RDU (SI RDU). L'objectif de ce projet consiste à garantir l'équité dans l'octroi des prestations sociales cantonales, à renforcer l'égalité de traitement des personnes requérant une aide cantonale et à renforcer l'efficacité de l'administration cantonale dans le traitement des demandes d'aide. Pour ce faire, il est notamment indispensable de prévoir un mode de calcul unifié du revenu déterminant, une hiérarchisation partielle de l'octroi des prestations sociales et d'aide au logement et à la formation cantonales ainsi qu'un système d'information RDU utilisé et utilisable par l'ensemble des régimes sociaux vaudois.

Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI

Adoption par le Grand Conseil de l'EMPL no. 288 sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté visant notamment l'introduction des prestations complémentaires cantonales pour familles et des prestations cantonales de la rente-pont AVS. Ces deux dispositifs visent à soutenir les familles pauvres qui travaillent et qui ont des enfants entre 0 et 16 ans et les chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite.

PC Familles

Elaboration et présentation au Grand Conseil d'un exposé des motifs et projets de loi prévoyant un système de prestation complémentaire pour les familles et de rente pont.

DFJC / DGEF

Le nouveau règlement d'application de la LVLFP est entré en vigueur le 1^{er} août 2010.

En 2010, la DGEF a poursuivi son engagement en faveur des places d'apprentissage par deux actions distincts (voir le chapitre : projets particuliers et objectifs 2010).

DFJC / SESAF

La Transition 1 (T1)

Sous l'impulsion de l'OFFT la Délégation du Conseil d'Etat à la jeunesse et au sport a mandaté le SESAF, pour mettre en œuvre le Case management pour la formation professionnelle dans le canton de vaud.

Le Case Management pour la formation professionnelle est implémenté au sein de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, sous la forme de 5 Guichets régionaux pour la T1. Ces guichets, mis en place depuis janvier 2010, ont pour mission d'être le lieu de référence pour tous les jeunes, entre 15 et 25 ans, à la recherche d'une formation professionnelle ainsi que pour les parents et/ou les institutions en charge de ce type d'utilisateurs.

Les Guichets régionaux pour la T1 sont « la porte d'entrée » vers l'une ou l'autre des mesures de transition. C'est pourquoi, l'ensemble des demandes des jeunes, des familles ou des référents institutionnels est référencé par les guichets régionaux et avalisé par les Coordinateurs Case managers qui ont également la responsabilité de suivre l'évolution des projets d'insertion des jeunes. Pour conduire à bien leur mission, ils peuvent s'appuyer sur des Centres de Bilan (C-BO), régionalisés depuis début 2010, suite à l'expérience pilote lausannoise conduite en 2009-10, et sur les prestations de Start'up, unité de coaching mise en place depuis 2001 par l'OCOSP, désormais également cantonalisée.

Dans ce contexte, le repérage des élèves susceptibles de rencontrer des difficultés d'insertion à l'issue de leur scolarité obligatoire a été renforcé, en particulier, par la mise en œuvre, au sein des établissements scolaires du secondaire, de Cellules d'insertion. Cette mesure a permis à quelques 262 élèves de bénéficier d'un coaching par Start'Up, et d'anticiper ainsi la prise en compte des paramètres pouvant entraver la recherche et l'obtention d'une place de formation.

Une présentation du concept et des résultats obtenus en 2010 a été faite à la Commission de gestion du Grand Conseil en octobre 2010 et les membres ont relevé tout l'intérêt qu'ils portent à cette importante prestation.

Pour rendre cette prestation plus connue et accessible, l'OCOSP a élaboré une brochure, à l'attention des professionnels, qui est disponible auprès des Centres OSP et qui détaille l'ensemble des prestations des Guichets T1 ainsi que les procédures mises en place afin que les jeunes, qui se trouvent dans une situation délicate à un moment ou l'autre de leur parcours, puissent être informés rapidement et bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement personnalisé.

Réseaux Puero et conciliations extrajudiciaires

Ces dernières permettent une réaction rapide de l'autorité face à des actes d'incivilité commis par des mineurs. Elles se pratiquent régulièrement dans une quinzaine de communes et sont appréciées des autorités de ces dernières. La mise en œuvre dans les grandes villes fait l'objet de réticences par crainte du nombre de cas à gérer. Des études y sont toutefois en cours, par exemple à Lausanne suite au postulat d'une conseillère communale.

Interventions ciblées et rapides, sur demandes des partenaires (écoles, foyers, communes) aux prises à des situations difficiles

Divers actions ont été menées dans ce domaine :

- conférences de prévention animées à la demande de directeurs d'école ou de syndicats;
- convocations de parents et de leurs enfants suite à des problèmes de comportement;
- interventions ciblées à la demande de directeurs d'école et surtout de foyers pour mener des actions de répressions suite à divers délits ou comportements inadéquats;
- présence de la BMM (Brigade mineurs et mœurs) dans des manifestations publiques (fêtes de jeunesse, festivals de musique), aux abords des écoles à la sortie des classes et dans des lieux à risques (plages, gares, établissements publics).

Conférences aux parents et CRPS

Dix conférences ont été animées à la demande des directeurs d'école et une volonté marquée de mieux intégrer celles-ci (parents et 6^{ème} année) dans les programmes scolaires a été exprimée. Les CRPS (Conseil régional de prévention et de sécurité) ont été aussi mis en place.

Footpol

Un partenariat a été développé avec l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) dans le but de diminuer les incivilités et les violences dans le milieu du foot junior. Collaboration entre la Police cantonale et l'ACVF pour mener diverses actions auprès des clubs et des jeunes : conférences aux entraîneurs, participation aux rencontres avec les parents organisées par les clubs, propositions de conciliations extrajudiciaires.

Conférences trains-écoles

Développement des conférences "trains-écoles", actions préventives dans les trains (Payerne-Lausanne), en collaboration avec les CFF.

Étude sur les violences et incivilités juvéniles

Une étude menée par l'École des sciences criminelles de l'Unil est en cours pour évaluer l'étendue du problème des incivilités et des violences juvéniles ainsi que l'adéquation des réponses actuellement apportées.

Rapport annuel de gestion 2010

Programme de législation 2007-2012

7. A la suite de la nouvelle répartition des tâches CH / cantons (RPT) et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées

DFJC / SESAF

L'Office de l'enseignement spécialisé a augmenté de manière qualitative et quantitative l'accompagnement des enfants et des élèves en situation de handicap au sein des lieux d'accueil de la petite enfance. Plus de 100 enfants en situation de handicap ont fréquenté les crèches et garderies par le déploiement de la commission d'intégration précoce, laquelle octroie des ressources supplémentaires, ainsi qu'un lieu d'échange et de paroles permettant une meilleure prise en compte des besoins des enfants.

D'autre part, l'Ecole cantonale pour enfants sourds poursuit sa mutation vers une école cantonale d'enseignement spécialisé offrant ses prestations aux établissements scolaires vaudois. Plus de quarante ETP constituent actuellement une partie du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap accueillis au sein de l'école régulière.

Au niveau institutionnel, la mise en œuvre de deux unités d'accueil temporaire (UAT) supplémentaires, l'une à Bex, et l'autre à Etoy, renforce de manière significative la possibilité pour les parents d'enfants polyhandicapés ou avec un handicap sévère, de les confier pour une durée déterminée (week-end, soirées, vacances) à des professionnels de l'éducation spécialisée.

DFJC / SESAF

Avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal en date du 26 mai 2009, le SESAF a poursuivi les travaux de préparation d'une nouvelle législation en matière de pédagogie spécialisée. Un vaste projet partenarial a été mis en place afin de développer, en collaboration avec tous les milieux intéressés, une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, permettant notamment à l'école ordinaire de mieux répondre aux besoins de tous les élèves qu'elle accueille. Ces travaux ont permis au Conseil d'Etat de permettre au DFJC de lancer la consultation sur l'avant-projet de Loi sur la pédagogie spécialisée en date du 16 décembre 2010. Cette consultation arrivera à son terme le 28 mars 2011.

Le CHUV a participé à deux actions pour assurer le développement stratégique conjoint entre les hautes écoles et l'hôpital universitaire dans le domaine de la formation et de la culture (mesure n° 8 du plan de législature 2007-2012).

Projet de création de l'« Ecole de biologie et de médecine »

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail composé de représentants de l'Université de Lausanne, du CHUV, de la Faculté de biologie et de médecine, du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, pour élaborer un projet de création d'une nouvelle entité regroupant sous une même gouvernance les prestations de soins et de services, la formation (pré et postgraduée) et la recherche dans le domaine de la biologie et de la médecine.

Le rapport final, qui présente l'organisation et les fonctions de cette nouvelle entité, baptisée provisoirement « MEDUNIL », a été adopté le 16 décembre 2009 par le Conseil d'Etat. Celui-ci a donné un mandat de mise en œuvre du projet au DFJC et au DSAS et a constitué un Comité de pilotage chargé en particulier de l'élaboration de propositions de modifications de lois et des règlements d'application. En appui à ses travaux sur les lois et règlements et sur la gouvernance, le Comité de pilotage a institué différents groupes de travail afin de définir les principaux processus et préciser les responsabilités dans différents domaines (ressources humaines, finances, logistique et infrastructures). Le projet de modification de la loi sur le CHUV (LHC) et de la loi sur l'Université de Lausanne (LUL) sera soumis prochainement au Conseil d'Etat.

Projet de création de filière d'études master dans les HES

Le Master ès Sciences en sciences infirmières est proposé conjointement par l'Université de Lausanne (UNIL) et la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) depuis septembre 2009. Placé sous la responsabilité de l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS), il est rattaché à l'Ecole de médecine de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'UNIL et au Domaine Santé de la HES-SO. Ce Master complète la formation supérieure en sciences infirmières en Suisse romande, puisque qu'un programme de doctorat en sciences infirmières existe au sein de l'Ecole doctorale de la FBM de l'UNIL depuis septembre 2008 – programme également créé et géré par l'IUFRS. En termes de nombres d'étudiants admis et suivant actuellement ce master, on dénombre 12 personnes pour la volée 2009-2011 et 19 personnes pour la volée 2010-2012.

Haute école pédagogique

Durant l'année 2010, une attention toute particulière a été accordée à la formalisation de l'autonomisation institutionnelle de la Haute école pédagogique du canton de Vaud. Les travaux préparatoires concernant le volet financier et la gestion des ressources humaines ont été menés conjointement avec la DGES et le SPEV. Ces travaux ont donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route qui aboutira, en 2012, à l'octroi d'une subvention à la HEP, conformément aux dispositions normatives. Un important travail de formalisation du rôle des assistants à la HEP a également été mené. Il s'est concrétisé par l'adoption, par le Conseil d'Etat, d'un règlement spécifique sur cette nouvelle catégorie de collaboratrices et de collaborateurs, essentielle à la montée en puissance académique de la Haute école.

A noter également que 2010 a été marqué par un travail très important de préparation des dossiers de confirmation de la reconnaissance des filières de formations délivrées par la HEP. Les dossiers ont été déposés auprès de la CDIP en décembre et devraient aboutir à une reconduction de leur reconnaissance au plan intercantonal.

On relèvera enfin l'attrait toujours croissant de la HEP auprès des étudiants : la rentrée 2010 s'est caractérisée par une augmentation record, avec une augmentation de près de 25% de ses nouveaux effectifs.

Les actions en lien avec la mesure:

- Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de quatre ans
- Primariser le cycle de transition
- Introduire l'enseignement de l'anglais au cycle primaire
- Harmoniser les horaires et aménager la journée continue du jeune écolier
- Introduire le plan d'études romand

DFJC/DGEO

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil le projet de loi sur l'enseignement obligatoire. Il propose notamment les adaptations nécessaires de la législation vaudoise pour la mettre en conformité avec trois accords intercantonaux. Examen en cours au Grand Conseil.

Rapport annuel de gestion 2010
Programme de législature 2007-2012
10. Réaliser le nouveau Musée cantonal les Beaux-Arts

L'adoption par le Grand Conseil en juin 2010 *du crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site "Halle CFF aux locomotives"*, a permis le lancement de la procédure de concours.

Le jury, composé de 17 membres, a procédé à la sélection de 18 bureaux d'architecture parmi les 136 candidatures au concours de projet et d'idées *"Pôle muséal et culturel – nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts"*.

Les candidats ont jusqu'au 20 avril 2011 pour la remise de leur dossier. La deuxième phase du concours se déroule selon un processus anonyme.

Energie hydroélectrique

En 2010, les grands projets hydro-électriques ont bien progressé:

- Le projet définitif du doublement de la puissance de l'usine de Veytaux alimentée par le lac de l'Hongrin (projet FMHL+) a été mis à l'enquête publique. Les travaux devraient démarrer au début 2011. Ce projet, qui représente un investissement de plusieurs centaines de millions, est stratégiquement important en vue de récupérer l'énergie électrique produite notamment par les éoliennes.
- Les projets "Farettes" sur la Grande Eau, "MBR" à Bex et "Lavey+" sur le Rhône ont été mis en circulation préliminaire auprès des services de l'Etat. Les résultats de cette circulation sont positifs et laissent augurer d'une suite favorable pour les trois projets qui représentent environ 100GWh soit 13% d'augmentation de la production vaudoise actuelle.

A noter que ces 100 GWh représentent 5% de l'augmentation d'énergie hydraulique fixée par la Confédération à l'horizon 2030 (environ 2'000 GWh), alors que la production vaudoise (environ 800 GWh) ne contribue que pour un peu plus de 2% à la production nationale.

Lancement de la plateforme intercantonale "CleantechAlps" (SELT)

La plate-forme CleantechAlps a été officiellement lancée le 1er juin 2010, dans le cadre du symposium international, Meet4Cleantech, à Genève. Active dans les technologies propres, elle est portée par les sept cantons de Suisse occidentale.

CleantechAlps a été initiée par la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), qui regroupe les Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Valais, Genève et Jura. Sa mission sera de fédérer tous les acteurs du secteur et de promouvoir les entreprises et les instituts de recherche de Suisse occidentale actifs dans le domaine des cleantech (technologies de l'énergie et de l'environnement).

Ses prestations sont les suivantes:

- Organisation de stands et présences d'entreprises dans des événements professionnels en Suisse et à l'étranger
- Organisation de manifestations économiques et scientifiques dans la région
- Mise en réseau des entreprises, instituts et autres partenaires
- Mise à disposition d'une base de données des entreprises et instituts de Suisse occidentale

Ce nouveau pôle de compétences ("cluster") vient ainsi compléter un paysage déjà fourni en Suisse occidentale, avec BioAlps pour les sciences de la vie, AlpICT pour les technologies de l'information et de la communication et Micronarc pour les micro et nanotechnologies. Il vient s'ajouter aux contributions concrètes en matière de développement durable réalisées par le Département de l'économie au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Développer les énergies renouvelables : mesures à appliquer aux bâtiments de l'Etat; des normes exemplaires en matière énergétique (SIPAL)

Plusieurs réalisations ont abouti en 2010, démontrant la volonté d'exemplarité de l'Etat dans les domaines de l'économie d'énergie et du développement des énergies renouvelables. Pour exemples :

- Les réalisations du CHARTEM au COFOP et la transformation du Bâtiment administratif cantonal à Moudon ont été certifiées MINERGIE-ECO.
- La centrale de chauffage bois de Morges-Marcelin, d'une puissance de 800 kW, inaugurée en 2010 pour chauffer le site, est alimentée en combustible avec du pellet vaudois provenant de la société Enerbois SA à Rueyres. Cette réalisation permet une économie de plus de 400To de CO2 par an.
- Le Gymnase de Beaulieu et l'ETML ont été raccordés sur le réseau de chauffage à distance de la Ville de Lausanne remplaçant ainsi avantageusement des chaudières fossiles vieillissantes.

Pour les prochaines années, plusieurs actions ont été lancées notamment par le biais d'un programme d'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques des principaux bâtiments gros consommateurs du parc de l'Etat de Vaud. En premier lieu trois sites, HEIG Yverdon, le bâtiment de la gendarmerie au Centre Blécherette I et l'EPCL à Lausanne, ont fait l'objet de décrets acceptés par le Grand Conseil en 2010. Cela permettra au terme des travaux une réduction de plus de 50% de leur consommation actuelle par des interventions de rénovations exemplaires en matière énergétique.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Boiseau - Bois-énergie: déterminer les potentialités d'approvisionnement de la forêt vaudoise (en coordination avec le service leader: SEVEN)

Bilan à fin 2010 :

- Inventaire du potentiel en bois énergie établi (communiqué de presse du 18.12.2008).
- Ce bilan a été confirmé par une analyse de potentiel plus approfondie, publiée dans le Journal Forestier Suisse (vol. 160, 2009). Environ 30% d'augmentation possible.
- Nouvelle étape de travail (suivi du développement de la consommation en bois énergie; développement des capacités d'exploitation forestière et soutien à la formation) décidée pour 2011, en séance de travail SFFN-SEVEN, le 1.11.2010

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Energie éolienne

- Approbation par le Conseil d'Etat de la fiche 51 du Plan directeur cantonal qui définit des zones d'exclusion et d'investigation
- Finalisation du dossier de mise à l'enquête publique du projet de Sainte-Croix

Géothermie

- Etablissement du cadastre géothermique (de faible profondeur) de la région de Nyon.
- Avancement du projet de Lavey pour la production de chaleur et d'électricité: stade de mise à l'enquête du forage
- Fin de la première partie des recherches d'aquifères profonds sur la Côte: résultats supérieurs aux espérances

Hydraulique

- Réalisation du cadastre des sites potentiels vaudois de turbinage des eaux souterraines

Solaire

- Poursuite du programme de subventions des capteurs solaires, surtout sur les bâtiments existants (709 demandes déposées en 2010)

Bois

- Poursuite du programme de subvention des chauffages à bois (144 demandes déposées pour des puissance de quelques kilowatts à plusieurs mégawatts)

Divers

- De manière générale, promotion des énergies renouvelables dans la cadre de la mission de formation et d'information du service (InfoEnergie)

Département des infrastructures (DINF) / Service de la mobilité (SM)

La mise en œuvre de la mesure no 12 du programme de législature concerne de nombreux projets en cours au Service de la mobilité. Les principales étapes réalisées en 2010 sont les suivantes (pour les détails consulter le rapport du service) :

- Développement du RER Vaudois : halte de Prilly-Malley : le budget total est de 79.8 MCHF (50% à charge du canton; 50% à charge de la Confédération par son fonds d'infrastructure); les travaux principaux ont été conduits en 2010 sur le secteur en aval des trois voies existantes. Le calendrier est respecté avec une mise en service prévue à mi -2012
- Développement du RER Vaudois : onze nouvelles rames Flirt étaient en service au changement d'horaire du dimanche 12 décembre 2010. Toutes les circulations des lignes RER1 (Yverdon-les-Bains – Villeneuve) et RER3 (Allaman – Villeneuve) sont assurées par des nouvelles rames Flirt. Le nouvel horaire permet d'offrir systématiquement la cadence semi-horaire du lundi au dimanche avec des arrêts à toutes les gares comprises entre Vevey et Montreux (La Tour-de- Peilz, Burier et Clarens). Les CFF ont prévu d'engager les rames suivantes (12 à 19) progressivement durant l'année 2011 sur les lignes RER4 (Morges – Palézieux) puis RER2 (Vallorbe – Palézieux). Au changement d'horaire du 11 décembre 2011, tous les trains des lignes RER 1 à 4 seront ainsi produits avec des rames Flirt.
- Chemin de fer Lausanne - Echallens – Bercher (LEB) : les six nouvelles rames commandées sont en service à fin 2010.
- Développement de l'infrastructure ferroviaire nationale : Léman 2030 / Rail 2000 : Le Conseil d'Etat a adopté le 13 octobre 2010 l'exposé des motifs et les projet de décret préparé par le SM : accordant un prêt sans intérêts de 158'500'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour le préfinancement de la 4e voie Lausanne – Renens ainsi que des points de croisement de Mies et de Chambésy; autorisant le Conseil d'Etat à procéder à des avances de fonds de 34'800'000 francs aux Chemins de fer fédéraux (CFF SA) pour les études de développement de la ligne ferroviaire Lausanne – Genève; accordant au Conseil d'Etat un crédit d'études de 1'100'000 francs pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens. Le Grand Conseil se prononcera au début 2011 sur ces projets de décret.
- Projets d'agglomération : Les Chambres fédérales ont adopté du 21 septembre 2010 l'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011. Pour les mesures prioritaires (classées A) dont les travaux pourront débuter à partir de 2011, le cofinancement fédéral des infrastructures pour le PALM se monte à 165 millions de francs, à 17 millions pour le projet AggloY et à 12,5 millions pour la partie vaudoise de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le 17 novembre 2010, le Conseil d'Etat a accepté les Accords sur les prestations qui engagent le Canton et la Confédération pour la mise en œuvre des projets d'agglomérations de Lausanne-Morges, d'Yverdon et de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dans le cadre PALM : La demande de concession pour le projet de tramway Renens-Gare - Lausanne-Flon a été mise à l'enquête publique durant 30 jours, soit du 18 mai au 17 juin 2010. Les phases suivantes de cette 1ère étape du projet de tramway permettront l'établissement des plans définitifs qui seront mis à l'enquête publique en 2012. Suite à la procédure de marchés publics conduite durant l'année écoulée, les mandats d'étude principaux ont été adjugés à fin 2010.
- Extension de la communauté tarifaire Mobilis : le 12 décembre 2010, la communauté a étendu son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. 334 communes sont ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.
- Stratégie cantonale de promotion du vélo : le Conseil d'Etat a adopté le 15 octobre 2010 la stratégie à l'horizon 2020 présentée dans rapport "Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020".

Service des eaux, sols et assainissement - Décharges

Cinq sites de décharges contrôlées inventoriés dans le Plan directeur cantonal et le Plan cantonal de gestion des déchets (Eysins, Lausanne-Crissier, Forel-Lavaux, Sannen-Rougemont et Bofflens) sont en cours de procédure d'affectation ou de permis de construire. Deux sites de gravières ont été autorisés, ainsi que deux sites de dépôts pour matériaux d'excavation.

Service des routes - Stratégie cantonale des routes

Le Conseil d'Etat a adopté le 15 octobre 2010 la stratégie des routes cantonales à l'horizon 2020 présentée dans rapport "Lignes directrices pour la planification et la gestion du réseau (RoC 2020)".

Ce document constitue la référence pour le réseau des routes cantonales. Il oriente les actions opérationnelles du Service des routes (SR) et assure la coordination générale avec les autres actions de l'État (urbanisation, environnement, développement économique, tourisme, etc.).

Ce rapport présente notamment:

- le projet de nouvelle hiérarchie du réseau cantonal (RRVD 2020)

- les options de base quant à l'aménagement du réseau
- l'évaluation de l'état des chaussées et des ouvrages d'art
- les montants nécessaires au maintien du patrimoine routier (chaussée et ouvrages d'arts)

Le projet de nouvelle hiérarchisation repose sur les trois catégories utilisées par la Confédération, à savoir "réseau de base", "réseau complémentaire" et "réseau d'intérêt local". Ces termes, ainsi que le nouveau découpage du réseau ne correspondant pas à ceux de la Loi sur les routes de 1991, celle-ci devra être adaptée.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Conception cantonale de la biodiversité. Objectifs :

- Proposer une vision sur la biodiversité du canton à l'horizon 2020
- Mettre à jour les bases légales et la politique de subventionnement relatives à la préservation du patrimoine naturel et paysager du canton
- Fixer les priorités opérationnelles en matière de biodiversité pour le canton de Vaud et les responsabilités de mise en œuvre

Bilan à fin 2010 : 2 ateliers de travail ont eu lieu en 2010; le concept cantonal sera rédigé en 2011 et engendrera la révision de la LPNMS (communiqué de presse de décembre 2010)

Achever la planification de l'interdiction de circuler sur les routes forestières

Bilan à fin 2010 :

- Planification suspendue en attendant les arrêts de la CDAP, qui ont été notifiés les 12 et 15 octobre 2010; ces arrêts ne modifient pas les principes de planification prévue
- un recours au TF concernant l'un des arrêts a été déposé
- un nouveau plan sectoriel est prêt à être signé par la CDSE (région Ste-Croix)

Protection contre les crues

La sécurisation de la zone industrielle de Villeneuve contre des crues de l'Eau Froide s'est achevée en 2010. De nombreuses études réalisées durant l'année écoulée (Grande Eau à Aigle, nouveau canal de la basse plaine du Rhône, Arbogne à Corcelles,...) permettront d'avancer au plus vite avec les travaux. Un crédit de CHF 31.4 millions de subventions cantonales sur un total de CHF 52.2 millions a été décidé par le Conseil d'Etat en décembre 2010 en vue de réaliser 9 projets de protection contre les crues, ainsi que des passes piscicoles. Cette décision, sous réserve de son acceptation par le Grand Conseil, permettra au canton de procéder à la sécurisation prioritaire des zones reconnues déficitaires au titre des dangers naturels.

Le Grand-Canal a fait l'objet d'une vaste opération de curage du fond du lit en 2010 afin de garantir ses fonctions de vecteur d'évacuation des crues du Rhône (en cas de catastrophe) et de drainage de la plaine. Cette opération n'est reconduite que tous les 25 ans environ.

Maîtrise des événements

La mise en oeuvre d'une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements a démarré au travers de la réalisation d'un poste de commandement des opérations (PCO) au centre de la Blécherette, dans les locaux de la Police cantonale, par le Service de la sécurité civile et militaire. Elle devrait se poursuivre par la réalisation d'un poste de commandement à l'engagement (PCE). A cet effet, un EMPD pour le financement est en cours d'élaboration.

Réaliser les cartes de dangers naturels (SG DSE)

La réalisation des cartes de dangers naturels est en cours. Les premiers lots ont été lancés pour le Chablais et le Lavaux.

La Déléguée à l'environnement a rencontré les communes dans leurs réunions de districts pour présenter l'avancement du projet et le Chef de projet, géologue a rencontré toutes les communes qui ont validé les périmètres à cartographier.

Les conventions entre les communes et le DSE ont été signées, ce qui permet de lancer les lots restants (une dizaine).

L'UCA a réalisé une étude des structures cantonales responsables de la gestion des risques induits par les dangers naturels. Elle préconise la création d'une unité « dangers naturels » rattachée au SG-DSE pour gérer l'ensemble des données liées aux dangers naturels et définir avec les services spécialisés les trains de mesures urgentes à réaliser dans les zones construites exposées aux dangers naturels. L'UCA relève dans son rapport l'importance d'une gestion coordonnée et transversale par la création de cette entité stratégique qui a à son actif l'expérience et les données acquises dans la réalisation de la cartographie sur tout le territoire vaudois, une organisation technique et administrative légère et fonctionnelle et un réseau de compétences éprouvé.

Le site internet lié aux dangers naturels est disponible : <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>

Service des forêts, de la faune et de la nature

Réviser la législation forestière vaudoise

Bilan à fin 2010 : projet terminé; l'EMPL de loi sera transmis au CE pour transmission au GC début janvier 2011

Prévenir les dangers naturels : établir les cartes des dangers (dans le cadre de la CCDN), la planification des ouvrages et forêts de protection et publier le cadastre événementiel des dangers naturels gravitationnels

Bilan à fin 2010 : voir le rapport de Mme Christinet, déléguée à l'environnement, SG-DSE. Le SFFN a terminé ses cartes indicatives et contribue au pilotage du bureau CCDN mis en place.

Etablir les plans d'intervention ORCA concernant le SFFN (en coordination avec le service leader: SSCM)

Bilan à fin 2010 : voir le rapport du SSCM, 2 plans achevés et en validation

Assainissement du quartier des Roches, à Vallamand et Mur

Bilan à fin 2010 : A la suite de la mise à l'enquête de 2010 du programme de travaux de l'EMPD, les oppositions sont en cours de traitement. Enquête complémentaire prévue au début 2011. Cadre budgétaire actuellement respecté, subvention fédérale octroyée.

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Priorités du Conseil d'Etat en matière d'intégration

Selon la volonté exprimée par le Conseil d'Etat en 2009 dans ses priorités, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a mené les activités prévues dans les six domaines retenus par le Conseil d'Etat : «Langue et formation», «Marché du travail», «Politique d'accueil», «Cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines», «Ecole, famille, égalité» et « Prévention du racisme et compréhension interreligieuse». Elles se sont développées selon les objectifs à atteindre.

Mesures d'insertion professionnelle

Conformément au programme de législature, le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) a développé son rôle de pilotage et de coordination des mesures d'insertion pour les personnes au bénéfice d'une admission provisoire et les réfugiés statutaires (en collaboration avec le Centre social pour l'intégration des réfugiés (CSIR)), en application des nouvelles législations fédérales (LEtr, LAsi). Dans ce cadre, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a poursuivi la mise en place du dispositif de mesures d'intégration professionnelle commencé dès 2007. Il a effectué près de 336 bilans d'orientation, organisé plus de 116 cours de rattrapage de français, des programmes préprofessionnels dans les domaines de la restauration et de la santé pour près de 174 personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Encouragées par le BCI, plus de 150 mesures de formation ou d'insertion professionnelle ont été allouées comme mesures externes.

Ordre judiciaire vaudois

Les réformes de la justice vaudoise, induites par les codes de procédure civile et pénale suisses et la procédure pénale des mineurs ont été conduites à terme. De nouvelles autorités judiciaires ont été créées. Il s'agit notamment de la Chambre patrimoniale cantonale rattachée au Tribunal d'arrondissement de Lausanne, du Tribunal des mesures de contrainte et des cours d'appel civile et pénale. Le nouveau Code de procédure pénale a entraîné la disparition de l'institution des juges d'instruction.

Réforme policière (POLCANT)

Les actions pour mener à bien le projet de réforme ont commencé par la constitution des organes de conduite du projet (COST et COPIL), ceci fin 2009, puis par le lancement des premiers GT, début janvier 2010, sous la conduite de la cellule projet, en collaboration avec le DSE. Plus d'une dizaine de sous-projets ont été initiés, impliquant près de 80 personnes représentant les parties prenantes concernées. Le Conseil d'Etat a ensuite fixé un délai au 1^{er} janvier 2012, pour l'entrée en vigueur de la loi cadre, délai coïncidant avec la bascule des 2 points d'impôts et celui de la résiliation des contrats de prestations. Les travaux se sont donc concentrés sur cet objectif dès le printemps. Le 31 mars 2010, l'ensemble des communes ont transmis leurs intentions, soit pour créer une police intercommunale, soit pour déléguer les prestations à la Police cantonale. La cartographie d'intention a pu être ainsi établie, montrant le désir de près de 55 communes à rejoindre une association intercommunale disposant d'un corps de police. Fin septembre, l'avant-projet de loi-cadre a été présenté au Conseil d'Etat. Le 14 octobre 2010, l'avant-projet a été mis en consultation, avec délai de retour pour le 21 décembre 2010. Plusieurs présentations ont été faites, aussi bien au niveau opérationnel que politique, tant par les organes de conduite du projet que par la cellule. Un site internet propre au projet a été même ouvert. L'intégration des retours de consultation et les propositions de modification de la loi sont présentées au Conseil d'Etat début 2011. Dans le courant de l'année, le COST s'est réuni à 11 reprises et le COPIL à 10. Les deux organes ont se sont réunis ensemble à 4 reprises.

DINT-SeCRI

Mesure: Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où elles ne disposeraient pas d'une taille critique.

L'Etat, par l'intermédiaire du Service des communes et des relations institutionnelles, encourage les fusions et apporte une aide concrète aux communes désireuses de s'engager dans cette voie. Elles bénéficient du soutien, des conseils et des informations du chargé de missions pour les fusions de communes au SeCRI.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Réformer l'organisation forestière (triages et arrondissements) par la mise en œuvre des nouvelles modalités de rémunération et la promotion de groupements forestiers

Bilan à fin 2010 : sur 359 communes forestières, 168 communes ont adhéré à un groupement forestier; 26 sont en procédure et 9 n'ont pas besoin d'un groupement (grandes communes), soit 203 communes (soit 57%, représentant les 2/3 de la surface forestière du canton).

Achever la mise en oeuvre de la nouvelle constitution

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les législations du domaine de la gestion financière, en particulier par un suivi dynamique des participations de l'Etat - en vue de réduire la dette de l'Etat - et un examen méthodique des subventions publiques

Mettre en oeuvre la Cour des comptes

Achever le découpage territorial de l'administration

Mettre en œuvre la législation sur la médiation administrative

Veiller au bon fonctionnement des pouvoirs

Promouvoir l'évaluation des politiques publiques

DFIRE / SAGEFI

- Le Conseil d'Etat a adopté en décembre 2010 une nouvelle directive d'exécution n° 22 sur le système de contrôle interne (SCI) et règlement des compétences. Son but est de fournir un cadre méthodologique pour construire et suivre l'évolution du système de contrôle interne d'un service en ce qui concerne ses états financiers. Elle a pour objectif que les services soient en conformité avec l'art. 16, al. 1, lettre e) de la LFin. Cette directive découle directement d'un projet initié en 2008. Les services devront s'y conformer dans un délai de 5 ans.

Loi sur les participations/ Loi sur les subventions

DFIRE / SECRETARIAT GENERAL

- 2010-2011: renseigner les services/départements dans le cadre de la mise en conformité des bases légales spéciales avec la Lsubv.
- 2010-2012: appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales.
- 2010-2012: appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en oeuvre de la directive sur les participations personnelles.

Motion de M. Mattenberger demandant l'introduction de dispositions légales régissant l'application de l'article 132 CST-VD

- Mise en oeuvre de l'article 132 Cst-VD - Procédure de préparation du budget de l'Ordre judiciaire, dossier traité en 2009.

Création de l'Organe de prospective

- Suivi des travaux de l'Organe de prospective.
- Gestion de l'organe de prospective (séances de l'organe, rédaction du premier rapport intermédiaire).
- Organiser un colloque dans le cadre du XIIème sommet de la Francophonie (15 et 16 mai 2010) et direction de la publication des actes (prévue en 2011).
- Direction de la publication des Actes du colloque La Harpe du 30 et 31 octobre 2009, organisé sous l'égide de l'Etat de Vaud et de l'UNIL.
- Supervision de la publication (imminente) des Actes de colloque "Les vaudois en Russie" tenus à Moscou en septembre 2009.
- Engagement de M. Victor Korewa en emploi ETI à l'Organe de Prospective.

Exposé des motifs et projet de loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud

- Mise en oeuvre de l'article 165 Cst-VD - Assainissement financier de l'Etat (2010).

DFIRE / Office du Registre foncier

La saisie des pièces justificatives (servitudes, plans de PPE, etc.) se poursuit afin de pouvoir adapter les dix offices du Registre foncier aux territoires des nouveaux districts.

Ordre judiciaire vaudois

Adaptation territoriale

Le déménagement de la Justice de paix et de l'Office des poursuites de l'Ouest lausannois a finalement été fixé au mois d'avril 2011. L'adaptation des offices judiciaires au nouveau découpage territorial sera dès lors terminée au printemps 2011. L'Ordre judiciaire aura ainsi la satisfaction d'avoir achevé, dans les délais fixés par la loi, sa réorganisation territoriale.

A la suite du déménagement de la Cour des assurances sociales, le Tribunal cantonal se trouve maintenant réparti sur trois sites. Le regroupement des diverses cours du Tribunal cantonal sur un site unique doit être réalisé afin de rendre effective la volonté du constituant de créer un Tribunal cantonal incorporant physiquement et non seulement organiquement les Cours de droit public.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Adapter les lois sur faune, la pêche et la protection de la nature aux exigences des lois sur les finances, les subventions et les participations

Bilan à fin 2010 : deux EMPL ont été rédigés, l'un pour les lois sur la faune et la pêche, l'autre pour la LPNMS; ces deux EMPL seront transmis au SG-DSE et au SJL début janvier 2011

Régions 08 - Harmoniser les découpages administratifs du SFFN par régions, en cohérence avec les périmètres des districts

Bilan à fin 2010 : le projet est terminé, un rapport relatif à la mise en œuvre des nouveaux découpages internes du SFFN est actuellement en consultation

Constitution d' un nouveau parlement sur le site de Perregaux, à Lausanne

Dans le cadre du développement du projet suite au concours, le plan d'affectation cantonal (PAC) a été adopté le 23 août 2010.

La commission de construction a conduit le développement du projet dont les principes d'adaptation ont été validés par la COMOPAR et une délégation du Conseil d'Etat en décembre 2010.

A cette même date, il a été admis d'intégrer à la demande du crédit d'ouvrage du nouveau parlement un 2^{ème} décret qui concerne la rénovation de Château 6 .

SimpA - Simplification de l'administration

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat a initié une démarche de simplification administrative.

Son objectif est de réaliser des simplifications dans le fonctionnement de l'administration afin de :

- faciliter les démarches administratives des particuliers, des entreprises, des communes et des autres partenaires (institutions, organismes parapublics associations)
- faciliter le travail de l'administration.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent faciliter cette démarche de rationalisation du fonctionnement de l'administration.

Concrètement, au travers différentes mesures de simplification, la démarche tend à générer:

- des procédures moins lourdes pour le public et en particulier pour les entreprises
- des informations et des prestations plus faciles d'accès, délivrées dans des délais plus courts et à moindre coût
- une image de l'administration améliorée grâce à une efficacité accrue de son fonctionnement et à des relations simplifiées avec le public
- une contribution à la baisse des coûts de fonctionnement de l'administration.

Lancée en mars 2010, la démarche s'appuie sur les suggestions des collaborateurs, la consultation des partenaires et représentants des usagers, ainsi que sur les propositions des services de l'administration. Elle se poursuit jusqu'en juin 2011 et fera alors l'objet d'un rapport au Grand Conseil.

Cyberadministration et rationalisation des SI

A travers la mise en œuvre des orientations stratégiques du CE en matière de systèmes d'information, du plan directeur cantonal qui en a découlé ainsi que des schémas directeurs sectoriels, plusieurs projets de rationalisation des processus métiers ont été réalisés ou initiés durant l'année 2010 ; ces projets sont notamment en lien avec le développement de la cyberadministration, afin de faciliter l'accès des usagers (entreprises, partenaires, citoyens) aux prestations de l'Etat : échanges d'information entre administrations et acteurs économiques, formulaires et transactions en ligne. A l'horizon 2013, le système d'information cible sera composé d'un guichet électronique opérationnel (cyberadministration) et de SI métiers reposant sur un socle fiable, développé et rationalisé.

Ordre judiciaire vaudois

L'année 2010 a vu la mise en place d'un échange électronique des données dans le cadre du réseau e-LP. Les possibilités de passer par la voie électronique dans le cadre de poursuites doivent être étendues ces prochaines années.

L'Office cantonal du registre du commerce a poursuivi le projet d'évolution de son système d'information en vue d'intégrer l'échange électronique des données et le dépôt électronique de réquisitions et de pièces justificatives.

Cyberadministration et simplifications administratives à la Police du commerce (SELT/PCC)

En tant que service de l'administration cantonale particulièrement ouvert sur le monde des entreprises, le Service de l'économie, du logement et du tourisme se doit de développer progressivement la cyberadministrations dans ses relations avec ses partenaires, de plus en plus habitués à ce type de vecteur pour traiter leurs questions administratives au sens large du terme.

A cet égard, un important travail de conceptualisation et de réalisation a été conduit ces dernières années au sein de la Police cantonale du commerce afin de permettre la transmission "en ligne" des demandes d'autorisation dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration.

Ainsi, dès le mois de février 2011, les demandes d'autorisation pourront se faire, via le Web, au travers de l'application Converse. Il en résultera une souplesse d'utilisation pour les citoyens ainsi qu'une harmonisation et une simplification des processus à l'interne de la PCC.

Parallèlement, une interface entre le logiciel métier de la PCC (PETALE) et Procofiév a été développée afin de permettre l'automatisation de la facturation des émoluments et des taxes prélevées par la PCC. Cette application - qui sera en fonction dès janvier 2011 - est synonyme d'une simplification des processus internes, d'une amélioration du système de contrôle interne (SCI) et de gains de productivité. Ces derniers permettront à la PCC de se concentrer sur des tâches plus qualitatives, à savoir la procédure de contentieux.

L'application Converse et l'informatisation de la facturation sont à porter au crédit de la démarche SimpA.

Création du réseau des chimistes et vétérinaires cantonaux romands

Les problèmes alimentaires et de santé animale sont de plus en plus difficiles à maîtriser. Faut de ressources humaines et financières adéquates, les structures cantonales petites et moyennes doivent renoncer à maintenir ou à développer les moyens susceptibles de gérer ces problèmes.

A moyen terme, ces insuffisances ne pourront être éliminées que par la concentration des moyens existants. Celle-ci pourrait résulter soit de la création de deux ou trois institutions centrales dotées de moyens suffisants impliquant la disparition des structures techniques cantonales, soit de la création d'un ou de plusieurs réseaux englobant les structures cantonales existantes

Tous les Laboratoires cantonaux romands ayant récemment fusionné avec les services vétérinaires de leurs cantons respectifs, ceux-ci ont souhaité développer leur collaboration dans ces domaines d'activité. Regroupant l'ensemble des services de la consommation et des affaires vétérinaires de Suisse romande, ce réseau devient ainsi un véritable outil régional.

L'accord doit permettre une synergie importante entre partenaires, et doit conduire à des économies d'échelle. Il s'agit de créer des pôles de compétences forts à disposition des membres du réseau, de créer un système unique de gestion des données, et d'harmoniser toutes les procédures administratives et techniques auxquelles les membres ont recours.

De plus, il est prévu d'organiser des campagnes de contrôle communes, de mettre en commun les ressources d'inspection et d'harmoniser les systèmes d'assurance-qualité des membres du réseau.

La création de pôles de compétences et d'un réseau collaboratif est une démarche novatrice, qui vise à la simplification administrative en mettant en commun des ressources allant au-delà des frontières cantonales. Cette mise en réseau, opérationnelle au 1er janvier 2011, suscite d'ores et déjà l'intérêt de nombreuses administrations cantonales et fédérales.

Conscient des enjeux et des avantages de la cyberadministration, le SAN apporte sa contribution

Fort des informations recueillies lors de l'enquête de satisfaction effectuée auprès de la clientèle, le SAN a conduit une réflexion dans le cadre de la mesure 19 du programme de législature. Différents axes ont été analysés et c'est plus particulièrement au niveau de la simplification des formalités que des mesures ont été développées. Et plus concrètement, il est possible depuis la fin de l'année 2009 de passer l'examen théorique sans prendre préalablement de rendez-vous. Tous les mercredis après-midi, le SAN offre cette nouvelle prestation qui permet aux intéressés d'éviter des formalités administratives ou de devoir attendre sur un rendez-vous libre. Cette nouveauté est fort appréciée et a permis au SAN de réduire le nombre de périodes d'examen tout en augmentant l'offre. Il est également possible d'obtenir deux nouvelles prestations sans devoir se rendre sur place. Au moyen d'une demande par e-mail, le dossier d'un client peut être envoyé électroniquement lors de l'ouverture d'une procédure administrative. Cela évite ainsi un déplacement pour consulter un dossier tout comme le nouveau processus de changement d'adresse, automatisé et standardisé et qui peut être effectué depuis tout ordinateur à n'importe quel moment. Cela permet au SAN de traiter les demandes et les changements lors des heures creuses et évite aux clients les files d'attente aux guichets.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Mettre en œuvre les conventions-programme RPT par de nouvelles procédures de subventionnement

Bilan à fin 2010 : logiciel de transition (en attendant SAP) opérationnel; règlements de subvention en vigueur.

Renouveler la convention liant l'Etat à la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière (SVPR) et réviser le plan de repeuplement des rivières vaudoises

Bilan à fin 2010 : la convention cadre a été signée; les conventions annexes sont en cours d'élaboration et seront finalisées pour novembre 2011.

Rapport sur la politique des ressources humaines de l'Etat de Vaud

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle politique salariale, le Conseil d'Etat a été appelé à répondre à un certain nombre d'interventions parlementaires.

Il a été proposé au Grand Conseil de donner réponse à ces interventions sous la forme d'une détermination globale, à savoir un rapport sur la politique des ressources humaines de l'Etat de Vaud, adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2010.

Au travers de ce rapport, le Conseil d'Etat a visé à présenter à la fois un bilan de la politique des ressources humaines conduite au cours de ces dernières années, les axes stratégiques qu'il entend développer à moyen terme (2011-2015), ainsi qu'à répondre aux interventions parlementaires déposées en la matière.

Enquête RECADRE

Le BEFH, accompagné d'un comité de pilotage interdépartemental, a finalisé l'enquête RECADRE.

Cette enquête se base sur les réponses à un questionnaire d'un échantillon volontaire de plus de 1000 personnes a pour objectif la description de la situation des cadres dans l'ACV en 2009.

Trois objectifs sont visés: 1) mettre à jour les obstacles que rencontrent les femmes et les hommes cadres au cours de leur trajectoire professionnelle; 2) dégager les stratégies mises en place pour dépasser ces obstacles; 3) identifier les mesures favorisant l'égalité dans les faits.

L'enquête RECADRE a bénéficié du soutien financier du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et a été confiée pour sa réalisation au Labo-PAVIE de l'Université de Lausanne.

Ses résultats devraient être diffusés début 2011.

Agriculture

L'accompagnement du Grand Conseil dans le cadre de l'adoption de la LVLAgr et la préparation des 5 règlements d'exécution pour le Conseil d'Etat constituent l'aboutissement législatif de la mesure n° 21 du Programme de législature 2007 - 2012.

Le réorganisation du service qui se déploiera progressivement en 2011 ainsi que la mise en oeuvre concrète au travers des processus administratifs permettront de faire profiter aux mieux les bénéficiaires de la politique agricole cantonale et de traduire par des effets concrets la dynamique voulue et induite par le PDL.

Viticulture

L'entrée en vigueur de toute la réglementation relative aux "Premiers grands crus" s'inscrit dans la mesure n° 21 du Programme de législature 2007-2012.

Service des forêts, de la faune et de la nature

Achever la mise en œuvre du relevé automatique des lisières forestières de la surface agricole utile (coopération DEC-DINF-DSE)

Bilan à fin 2010 : le projet arrive en phase finale. 157 communes concernées. 3000 plans cadastraux mis à jour. Bouclement du projet début 2011.

Prevenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation

Dans un marché du travail encore perturbé, le SDE a maintenu un haut niveau de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Du 1er janvier au 31 décembre, il a donc procédé à 1'004 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. Les normes régissant l'activité de 230 établissements publics ont été vérifiées au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 989 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 398 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 354 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 3'000 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

Mettre en oeuvre les outils de la nouvelle loi sur l'appui au développement économique (SELT)

Au titre de la mesure 24 du Programme de Législature, le Département de l'économie a franchi - à travers les activités du SELT - une étape stratégique importante en élaborant, puis en mettant en consultation publique, son avant-projet de politique d'appui au développement économique (PADE).

Ce document formalise et précise les actions conduites au titre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Outre la délimitation des périmètres, partenaires et types de projets éligibles aux aides LADE, ce document met également en exergue le rôle de facilitateur du SELT dans l'accompagnement de projets publics et privés à forte composante économique.

Il comporte par ailleurs trois annexes stratégiques portant sur les domaines suivants:

- Les Enjeux du Tourisme vaudois (2010)
- L'actualisation de la Politique des Pôles de développement (PPDE)
- L'actualisation des secteurs et types d'activités prioritaire de la politique d'appui au développement économique.

Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons le lecteur au chapitre "Economie/SELT/Projets particuliers et objectifs 10".

DFIRE / Administration cantonale des impôts :

En ce qui concerne la taxation de la période fiscale 2010, la réglementation transitoire rendue nécessaire par la jurisprudence du Tribunal fédéral s'applique toujours.

Aucune adaptation majeure n'est donc à enregistrer pour cette période fiscale (les déclarations d'impôt sont déposées au début 2011 et la taxation suit régulièrement, d'avril 2011 à mars 2012).

Dans la perspective de la taxation **2011**, consécutivement à l'évolution de la législation fédérale décidée par les Chambres fédérales (LHID et LIFD), la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI ; RSV 642.11) a été adaptée en conséquence le 14 décembre 2010 et la réglementation transitoire cesse d'être applicable dès le 1er janvier 2011.

Voir LI du [14.12.2010](#)

Voir dossier du [DFF](#)

Intensifier les efforts de la promotion économique (SELT)

En terme de promotion exogène du tissu économique vaudois et des conditions-cadre qui le régissent, on relèvera l'entrée en fonction de "Greater Geneva Berne area" (GGBa) au 1er février 2010, le renforcement des activités d'implantation d'entreprises étrangères sur sol vaudois confiées au DEV, la création d'une nouvelle base de données "Terrains et Locaux", ainsi que l'organisation d'une nouvelle action de promotion du Canton de Vaud à l'étranger - l'opération "Shanghai 2010" - dont le programme a permis non seulement de promouvoir les atouts du canton en matière d'innovation ainsi que nos parcs scientifiques et technologiques, mais également de permettre à des entreprises vaudoises de découvrir le marché chinois dans la perspective de relations commerciales futures.

Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons le lecteur aux chapitres "Economie/SELT/Projets particuliers et objectifs 10" et "Economie/SELT/Evénements marquants, Evolutions significatives" du présent rapport de gestion.

Augmentation des prélèvements liés à la fiscalité écologique

L'examen de l'opportunité de l'introduction d'une **taxe sur l'utilisation du gravier favorable à l'utilisation accrue des matériaux recyclés**, notamment pour financer les infrastructures de transport ferroviaire, a abouti à une conclusion nuancée. La mise en œuvre d'un essai pilote dans la région du Pied-du-Jura permettra de mieux cerner les contraintes financières et techniques et de confirmer ou d'infirmer le besoin d'une telle source de financement.

DFIRE / Administration cantonale des impôts

Les évolutions étant en application, pas d'évolution dans ce domaine en 2010.

Voir dossier du [DFF](#)

Hôpital Riviera Chablais Vaud-Valais

Le concours d'architecture pour la construction de l'Hôpital Riviera Chablais a été lancé en 2010. Sur 24 dossiers présentés par des groupes pluridisciplinaires, dix ont été retenus et sont invités à présenter un projet. La sélection du groupe lauréat aura lieu au premier trimestre 2011. Notons que les professionnelles ou professionnels en activité dans le canton de Vaud sont bien représenté-e-s dans les groupes dont les dossiers ont été retenus.

Filière de neuro-réhabilitation

La mise en œuvre de la filière de neuroréadaptation sur 3 sites (CHUV, Lavigny et Plein Soleil) s'est poursuivie en 2010. Les itinéraires cliniques ont été décrits, la supervision médicale a été précisée et le projet de transformation du site hospitalier de Lavigny a avancé avec le recensement des besoins en locaux et ressources. Ce travail va aboutir en 2011 à un EMPD pour un crédit de construction d'environ CHF 35 millions.

La 1^{ère} étape de la reconstruction du site de Plein Soleil est terminée dans le respect du budget et du planning. Le nouveau bâtiment a été mis en service en novembre et la 2^{ème} étape du projet débutera, comme prévu, au printemps 2011.

Soins palliatifs

L'exposition « Si un jour je meurs... les soins palliatifs vous accompagnent » a connu un grand succès avec 4500 visites. Une brochure d'information publique a été diffusée. Les projets pilotes « Patients soins palliatifs jeunes en long séjour » et « Financement de situations de crise en EMS » ont été positifs et seront étendus sur l'ensemble du canton.

Santé mentale

Dans le cadre du déploiement de la politique en santé mentale, on relèvera, notamment :

- 1) le démarrage des travaux du nouveau comité cantonal de santé mentale (avril 2010) ;
- 2) le développement du dispositif de psychiatrie et psychogériatrie de liaison dans les EMS et les CMS ;

la finalisation et le lancement du Programme « Alzheimer » (novembre 2010).

Pénurie des professions médicales et soignantes

En 2010, le Service de la santé publique a poursuivi la mise en oeuvre du programme de lutte contre la pénurie des professionnel-le-s de la santé, ceci avec la participation active des partenaires des milieux sanitaire (dont le CHUV) et pédagogique (la Faculté de biologie et de médecine, les HES Santé). Les 17 actions du programme visent à augmenter les effectifs d'étudiantes et étudiants et à renforcer la formation de chaque profession, à soutenir la médecine de premier recours, à intégrer de nouveaux métiers, et à accompagner les mutations à venir dans l'organisation du secteur ambulatoire. La majorité des projets sont en cours de réalisation et ont un avancement régulier. Parmi ceux-ci, figurent la création de 18 places annuelles de formation post graduée des médecins assistant-e-s au cabinet de généralistes et pédiatres, ainsi que l'augmentation de 25% des effectifs d'étudiantes et étudiants en médecine, où la 1^{ère} volée importante est attendue en 2011 avec 160 personnes diplômées. Une hausse significative de la masse estudiantine est également relevée en 2010 par les écoles formant les infirmières et infirmiers et les assistantes et assistants en soins et santé communautaire.

Les actions en lien avec la mesure:

Il s'agit d'une mesure de caractère général par laquelle le Conseil d'Etat se réserve dans le cadre des procédures budgétaires de la présente législature de prévoir le financement de tâches et actions liées aux effets de la démographie, par exemple dans les secteurs suivants :

- sécurité
- santé
- social
- formation
- impôts

Dans le budget 2010, le Conseil d'Etat a prévu des moyens budgétaires supplémentaires au titre de cette mesure à hauteur de CHF 29.2 mios (CHF 18.3 mios au budget 2009).

Pour l'essentiel, ces ressources concernent :

- la croissance démographique dans les domaines des PC AVS/AI, de l'OMSV et du RI pour CHF 13.4 mios
- l'évolution démographique dans le domaine scolaire (DFJC) pour CHF 14.4 mios.